

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE DE LE MANS METROPOLE

Par arrêté n° 2301 du 24 juillet 2019, Monsieur le Président de Le Mans Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme Communautaire de Le Mans Métropole.

Le PLU Communautaire, document d'urbanisme intercommunal unique couvrant l'ensemble du territoire de Le Mans Métropole (à l'exception du Secteur Sauvegardé dit du « vieux Mans » sur la ville du Mans) est appelé à se substituer à 13 PLU communaux, au PLU du Bocage Cénomans et au POS de la commune de Ruaudin.

Ce document de planification urbaine a pour objet de définir et d'organiser le développement du territoire et le cadre de vie futur des habitants de l'ensemble des 19 communes de la métropole à horizon 2030.

L'ENQUETE PUBLIQUE SE DEROULE DU LUNDI 26 AOÛT 2019 A 9H00 AU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019 A 18H00, soit une durée de 36 jours consécutifs.

Afin de conduire l'enquête publique, M. le Président du Tribunal Administratif de Nantes a, par décision n°E19000121/44 en date du 14 juin 2019, désigné pour constituer la commission d'enquête :

- Président : Monsieur Daniel BUSSON

- Membres titulaires : Madame Catherine PAPIN, Monsieur Georges BASTARD, Monsieur Jean CHEVALIER, Monsieur Maurice BERNARD

En cas d'empêchement de Monsieur Daniel BUSSON, la présidence de la commission sera assurée par Madame Catherine PAPIN, membre de la commission.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en ligne par le public sur le site internet de Le Mans Métropole : www.lemansmetropole.fr/plu. Un poste informatique sera tenu à disposition du public au siège de l'enquête, à l'Hôtel de Ville du Mans. Le public pourra y consulter le dossier d'enquête en version dématérialisée.

Le dossier d'enquête sur support papier pourra également être consulté par le public pendant la durée de l'enquête à l'**Hôtel de Ville du Mans, siège de l'enquête, et dans chacune des mairies des communes membres de Le Mans Métropole** aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête avant l'ouverture de l'enquête publique, permettra au public, sur ces mêmes lieux, de consigner ses observations et propositions.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres papier mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes membres de Le Mans Métropole,
- par courrier électronique, à l'adresse électronique suivante : urbanisme.enquetepublique@lemans.fr (les pièces jointes ne devront pas dépasser 10Mo)
- par voie postale, dans un courrier adressé au Président de la commission d'enquête publique relative au PLU Communautaire, au siège de l'enquête publique : Hôtel de ville du Mans, CS 40010 72039 LE MANS cedex 9,
- lors des permanences de la commission d'enquête.

Les observations et propositions du public formulées par courrier électronique, sur les registres papier et par courriers papier seront versées et consultables en ligne sur le site internet de Le Mans Métropole : www.lemansmetropole.fr/plu.

La commission d'enquête publique, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences qu'elle tiendra dans les mairies de chaque commune membre de Le Mans Métropole, aux lieux, jours et heures ci-après :

Commune	Permanences de la commission d'enquête
Le Mans Métropole et ville du Mans	Mercredi 28 août de 15h à 18h, Lundi 9 septembre de 9h à 12h, Jeudi 19 septembre de 15h à 18h Samedi 28 septembre de 9h à 12h
Aigné	Vendredi 6 septembre de 16h à 19h Mercredi 25 septembre de 10h à 12h
Allonnes	Mardi 3 septembre de 9h à 12h Lundi 30 septembre de 15h à 18h
Arnage	Samedi 31 août de 9h à 12h Mercredi 18 septembre de 14h à 17h
Champagné	Mercredi 11 septembre de 15h à 18h Lundi 23 septembre de 15h à 18h
Chaufour-Notre-Dame	Mercredi 28 août de 10h à 12h Vendredi 20 septembre de 15h à 18h
Coulaines	Vendredi 6 septembre de 14h30 à 17h30 Samedi 21 septembre de 9h30 à 11h30
Fay	Samedi 7 septembre de 9h à 12h
La Chapelle Saint-Aubin	Vendredi 13 septembre de 15h à 18h Jeudi 26 septembre de 9h à 12h

Commune	Permanences de la commission d'enquête
La Milesse	Lundi 26 août de 16h à 19h Jeudi 26 septembre de 14h à 17h
Mulsanne	Samedi 7 septembre de 9h à 11h30 Vendredi 20 septembre de 15h à 17h30
Pruillé-le-Chétif	Mercredi 4 septembre de 10h à 12h Samedi 21 septembre de 9h à 12h
Rouillon	Mercredi 4 septembre de 15h à 18h Lundi 23 septembre de 9h à 12h
Ruaudin	Samedi 14 septembre de 9h30 à 11h30 Vendredi 27 septembre de 14h30 à 17h30
Saint-Georges-du-Bois	Lundi 9 septembre de 15h30 à 18h Vendredi 27 septembre de 15h30 à 18h
Saint-Saturnin	Vendredi 30 août de 10h à 12h Samedi 14 septembre de 9h à 12h
Sargé-lès-Le Mans	Lundi 2 septembre de 16h à 19h Lundi 30 septembre de 9h à 12h
Trangé	Mardi 3 septembre de 16h à 18h Samedi 28 septembre de 9h à 12h
Yvré l'Evêque	Vendredi 30 août de 14h à 17h Mercredi 18 septembre de 15h à 18h

Le projet de PLU Communautaire comprend une évaluation environnementale. Cette évaluation figure dans le rapport de présentation (pièce n°6 du dossier).

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès du Service Urbanisme - Foncier, par courrier à l'adresse suivante : Le Mans Métropole, CS 40010 - 72039 Le Mans Cedex 9 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme.enquetepublique@lemans.fr

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, la commission d'enquête fera parvenir au Président de Le Mans Métropole les exemplaires du dossier de l'enquête, les registres et les pièces annexées, ainsi qu'un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Elle consignera également, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont « favorables », « favorables sous réserves » ou « défavorables ». Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les mairies des communes membres de Le Mans Métropole, ainsi que sur le site internet de Le Mans Métropole www.lemansmetropole.fr, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Pour Le Mans, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront disponibles au service Urbanisme-Foncier de Le Mans Métropole (Immeuble Condorcet - 16, avenue François Mitterrand - Le Mans), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Au terme de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme Communautaire de Le Mans Métropole sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de Le Mans Métropole.

Cet avis au public est publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département (Ouest France et Le Maine Libre).

Cet avis sera, dans les mêmes conditions de délai et de durée, affiché à l'Hôtel de Ville du Mans, siège de Le Mans Métropole, dans chacune des mairies et en plusieurs endroits des communes composant Le Mans Métropole. Il sera également publié sur le site internet de Le Mans Métropole : www.lemansmetropole.fr

Fait au Mans, le 25 juillet 2019

Le Président


Stéphane LE FOLL
Maire su Mans
Ancien Ministre